

Article 21 du Règlement

Mes collègues de l'Ouest pourront attester que, récemment, voyager était tout simplement épouvantable. Lundi dernier, par exemple, il m'a fallu sept heures pour venir de ma circonscription d'Edmonton-Est. Comme vous le savez, monsieur le Président, de tels voyages sont épuisants et peuvent nuire à nos efforts pour servir nos électeurs.

Il faut féliciter le ministre du Travail (M. Cadieux). Lorsque les négociations ont été rompues, il a nommé rapidement un médiateur ayant mission de les sortir de l'impasse le plus rapidement possible. Une fois de plus, le public canadien était l'otage du syndicat et de la compagnie, l'un ayant déclenché la grève, l'autre un lock-out. Il y a certainement de meilleurs moyens pour résoudre les différends.

Les Canadiens auront maintenant la possibilité de retourner voir leurs proches pour les fêtes de Noël.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON—ON DEMANDE DE NOMMER UN MÉDIATEUR DANS LE DIFFÉREND RELATIF À LA REVENDICATION TERRITORIALE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, depuis près de 50 ans la bande indienne du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta, tente de faire reconnaître ses droits territoriaux. Ces gens attendent toujours les terres auxquelles ils ont droit et qui leur ont été promises il y a près de 50 ans.

Actuellement, les négociations sont au point mort parce que le gouvernement fédéral a refusé la demande de la bande pour que l'on nomme un médiateur. Il me paraît pourtant raisonnable de demander la médiation dans un différend qui dure depuis aussi longtemps. Le médiateur proposé est un ancien ministre de la Justice conservateur, très respecté, l'hon. E. Davie Fulton, qui a examiné soigneusement la situation de la bande du lac Lubicon et est prêt à faire ce travail.

Pourtant, le gouvernement fédéral passe outre à cette possibilité de juste règlement et préfère chercher à s'entendre avec le gouvernement provincial, sans consulter la bande. Le négociateur a dit qu'il «pouvait conclure une entente avec la province» et que les Lubicons devraient l'accepter. «Ils se contenteront de tenir le sac.»

Le Canada se vante toujours de ses réalisations dans le domaine des droits de la personne. Pourtant elles sont loin d'être toutes brillantes et l'affaire du lac Lubicon le prouve.

* * *

● (1410)

L'AGRICULTURE

L'ANNONCE DE L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX AGRICULTEURS

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais remercier personnellement le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre des Finances (M. Wilson) et tous mes collègues du gouvernement pour l'aide très opportune qui vient

d'être accordée au secteur agricole et aux agriculteurs de l'Ouest.

Cette initiative comprend un Programme spécial canadien pour les grains de 1987 s'élevant à 1,1 milliard de dollars, 400 millions de dollars pour rembourser la taxe sur le carburant utilisé à des fins agricoles pendant deux années de plus, 100 millions de dollars pour la conservation des sols et 330 millions de dollars de plus, sur trois ans, pour permettre à la Société de crédit agricole de rééchelonner les dettes des agriculteurs.

Le mandat des bureaux d'examen de l'endettement agricole sera prolongé jusqu'en 1991, la dette de 750 millions de dollars du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest sera effacée et de nouvelles mesures seront adoptées pour assurer l'adhésion au Programme de tous les agriculteurs de l'Ouest.

Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a pris un engagement envers les agriculteurs du Canada. Les nouvelles initiatives qui viennent d'être prises illustrent notre détermination à défendre les intérêts des agriculteurs de l'Ouest.

Le NPD n'a aucune politique agricole et, comme tous les agriculteurs le savent bien, les libéraux n'ont jamais agi fermement en leur faveur. Le gouvernement Mulroney, par contre, continue à écouter les gens et à tenir ses promesses.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LE RAPPORT D'EXPERTS-CONSEILS SUR LES RISQUES POUR LES CENTRES TRÈS PEUPLÉS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer cause de graves inquiétudes dans les grands centres du Canada, y compris Toronto. En 1979, les Torontois ont frisé la catastrophe lors du déraillement de wagons chargés de produits chimiques dangereux. Depuis, de nombreuses mesures ont été prises pour rendre plus sûr le transport de ces marchandises.

A l'heure actuelle, un groupe d'étude formé par le présent gouvernement examine cette question. Le rapport sommaire établi par le groupe d'experts-conseils IBI mentionne le fait que les risques sont beaucoup plus grands quand les convois chargés de telles marchandises traversent des centres très peuplés au lieu de passer par le Nord. Le rapport dit qu'on accepte un compromis entre la sécurité du public et le coût global du transport en faisant passer les marchandises par la région métropolitaine de Toronto.

Je suis très alarmé par les projets d'abandon des voies ferrées du nord et du centre de l'Ontario. J'exhorte le gouvernement à charger son groupe d'étude d'examiner les conséquences de la fermeture de ces voies passant dans des régions isolées, qui pourrait imposer le passage des marchandises dangereuses par les zones métropolitaines.